

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Fermeture du Parc de la Pépinière, du Parc du Domaine de Charance et du Parc Galleron pour Vent fort

- **CONSIDERANT** le risque avéré de chute d'arbre dans le Parc de la Pépinière, dans le Parc du Domaine de Charance et dans le Parc Galleron,
- **VU** l'article 11 du règlement du Parc de la Pépinière,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

ARRETE :

Article 1 : Le Parc de la Pépinière est fermé à l'accès du public à compter du jeudi 19 décembre 2024, 20 heures, jusqu'au vendredi 20 décembre 2024 à midi.

Article 2 : Le Parc du Domaine de Charance n'est pas accessible au public à compter du jeudi 19 décembre 2024, 20 heures, jusqu'au vendredi 20 décembre 2024 midi.

Article 3 : Le Parc Galleron n'est pas accessible au public à compter du jeudi 19 décembre 2024, 20 heures, jusqu'au vendredi 20 décembre 2024 à midi. Il est rappelé aux usagers qu'en cette période de restriction d'accès au Parc leur responsabilité pourra être engagée en cas de survenance d'un dommage aux biens ou aux personnes.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et à M. le Directeur Général des Services.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 19 DÉCEMBRE 2024

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 19 DEC 2024
Publié ou notifié le :

19 DEC 2024